



---

## Réseau d'action sociopolitique

A1112-RASP-NOV-04

### Orientations des partis politiques en éducation



Les 10 et 11 novembre 2011

- **Siège social**
- **Bureau de Québec**

**Centrale des syndicats du Québec**  
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3  
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7  
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888  
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999  
Télécopie : (418) 649-8800

## Parti libéral du Québec (PLQ)

---

### PROPOSITION 23

*D'évaluer nos écoles par la performance des élèves et, à cette fin :*

- 23.1 De proposer au gouvernement d'administrer annuellement à tous les élèves des niveaux primaire et secondaire une épreuve ministérielle unique en français et en mathématique;*
  - 23.2 D'établir une comparaison de la performance des écoles en comparant les résultats obtenus aux épreuves ministérielles après pondération des facteurs socioéconomiques;*
  - 23.3 De récompenser les écoles les plus performantes dans l'octroi des budgets;*
- 

---

### PROPOSITION 24

*D'accorder plus d'autonomie aux directions d'écoles publiques, et :*

- 24.1 Donner à chaque direction d'école primaire et secondaire plus de latitude pour « personnaliser » leur établissement et lui donner une vocation particulière en misant sur les caractéristiques du corps enseignant, des programmes d'études, des activités parascolaires ou de tout autre facteur de distinction;*
  - 24.2 Répartir plus équitablement entre les écoles et les classes les élèves en difficulté, en mettant notamment à contribution les écoles privées;*
  - 24.3 Accorder davantage de contrôle aux directions d'écoles sur l'embauche de ressources professionnelles et spécialisées afin de mieux pourvoir à leurs besoins spécifiques;*
-

---

**PROPOSITION 25**

*De réviser les mandats et responsabilités des commissions scolaires :*

- 25.1 De manière à réaliser des économies annuelles de 100 millions de dollars par année pendant trois ans dans la bureaucratie. Ce sont à terme des économies récurrentes de 300 millions de dollars par année que nous devons réaliser;*
  - 25.2 De manière à accorder plus d'autonomie aux directions des établissements d'enseignement des réseaux primaire et secondaire;*
  - 25.3 D'examiner l'opportunité de tenir simultanément les élections scolaires et municipales pour favoriser une plus grande participation des électeurs;*
- 

---

**PROPOSITION 26**

*D'étendre l'utilisation des nouvelles technologies dans nos écoles, et :*

- 26.1 De fournir à chaque élève du secteur public, à partir de leur entrée au secondaire, un livre électronique;*
  - 26.2 D'offrir aux enseignants une formation continue sur l'utilisation des technologies de l'information dans les apprentissages;*
  - 26.3 De bonifier la formation des maîtres afin que l'utilisation des technologies de l'information à des fins pédagogiques soit plus répandue;*
- 

---

**PROPOSITION 27**

*De lancer un programme d'aide à la lecture calqué sur le programme d'aide aux devoirs, et :*

- 27.1 D'impliquer les communautés, les retraités et les parents pour favoriser une meilleure maîtrise de la lecture chez les garçons;*
  - 27.2 D'intervenir dès la première année pour maximiser le succès d'une telle initiative;*
  - 27.3 De sensibiliser les parents à l'importance d'initier les enfants à la lecture et à l'importance de la maîtrise de la lecture comme facteur de réussite scolaire;*
-

---

**PROPOSITION 28**

*De mieux soutenir les élèves doués et de mieux récompenser l'effort et l'excellence :*

- 28.1 En mettant en place des programmes de dépistage des élèves doués afin de leur offrir des mesures pédagogiques adaptées au rythme de leur apprentissage;*
  - 28.2 En permettant la mise en place de parcours enrichis (mathématiques, sciences, langues) pour les élèves doués dans les écoles qui le souhaitent;*
  - 28.3 En octroyant 500 bourses d'excellence aux étudiants les plus méritoires des ordres d'enseignement primaire, secondaire et collégial;*
- 

---

**PROPOSITION 29**

*De valoriser davantage la profession enseignante :*

- 29.1 En rehaussant les critères d'admissibilité à l'enseignement dans les facultés d'éducation;*
  - 29.2 En accordant des bourses d'excellence aux meilleurs étudiants des facultés d'éducation qui terminent leurs études dans les temps requis;*
  - 29.3 En permettant aux directions d'écoles de développer des mesures de rétention pour leur permettre de retenir leurs meilleurs enseignants;*
  - 29.4 En négociant avec les syndicats des clauses afin d'accroître la stabilité d'emploi des jeunes professeurs;*
- 

---

**PROPOSITION 30**

*De restructurer les programmes de formation technique afin de prévoir plus d'un parcours menant à une attestation d'études ou à un diplôme d'études collégiales (DEC), pour mieux répondre aux besoins de la clientèle étudiante et du marché de l'emploi;*

---

## **Action démocratique du Québec (ADQ)**

- Abolir les commissions scolaires ;
- Transformer les conseils d'établissement en conseils d'administration et leur donner plus de pouvoirs ;
- Donner plus de pouvoirs aux directions d'école, leur donner un statut juridique ;
- Réduire la bureaucratie ;
- Mettre en valeur les équipements scolaires au bénéfice de l'ensemble de la communauté et pas seulement durant les périodes de classe ;
- Dégeler les frais de scolarité.

En 2010

### **PROPOSITION 2 : INSTAURER LE BILINGUISME DANS L'ÉDUCATION**

#### **Table régionale de Québec**

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec améliorera l'enseignement du français et de l'anglais dans le système éducatif et ce, en rehaussant dès la première année du primaire l'apprentissage de la langue seconde tout en laissant le libre choix à la direction de l'école d'adhérer ou non aux programmes d'immersion réalisés au terme du primaire et de choisir la formule la plus appropriée pour son milieu afin que les enfants deviennent tous bilingues.

En 2011

**PROPOSITION 1 : RÉFORMER LA GESTION DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES**

**Commission des jeunes**

*La Commission des jeunes propose qu'un gouvernement de l'Action démocratique du Québec adopte les politiques suivantes :*

- a) La hausse des frais de scolarité qui se terminera en 2017 sera maintenue selon une hausse des frais de scolarité échelonnée sur quatre ans jusqu'à l'atteinte de la moyenne canadienne indexée selon l'IPC et jusqu'à ce que les universités québécoises puissent rembourser leur dette et qu'elles puissent obtenir une plus grande autonomie financière vis-à-vis du gouvernement du Québec*
- b) Le gouvernement du Québec modernisera le programme d'aide financière aux études de façon à ce que tous les étudiants puissent avoir accès aux études supérieures, s'assurant ainsi de développer l'économie du savoir et de former tous les talents, où qu'ils se trouvent au Québec*
- c) Le gouvernement du Québec exigera un contrôle des dépenses serré et responsable de la part des universités pour ainsi s'assurer que tous les moyens nécessaires à la réussite des étudiants soient disponibles et offerts par tous et pour tous.*

## Coalition pour l'avenir du Québec (CAQ)

### Initiative no. 1 : Un nouveau pacte avec les enseignants.

Nous croyons que rien n'est plus important pour la réussite scolaire qu'un enseignant compétent et motivé. C'est pourquoi nous privilégions d'investir dans nos enseignants. Il est temps de conclure un nouveau pacte avec les enseignants pour redonner à cette profession la place qu'elle mérite dans notre société.

Ce nouveau pacte aurait pour objectif de revaloriser la profession enseignante, au moyen :

1. **d'une augmentation salariale moyenne d'environ 20 %.** Chaque enseignant verrait son salaire augmenter, mais les augmentations pourraient varier afin de cibler les écoles jugées plus difficiles.
2. **d'une autonomie accrue en classe,** où chaque enseignant pourrait choisir, en fonction des besoins de ses élèves, les méthodes à privilégier.
3. **d'une sélection et d'une formation plus rigoureuses des futurs enseignants et directions d'école,** combinées à des moyens permettant aux autres diplômés universitaires d'obtenir plus rapidement et plus facilement une certification d'enseignant dans leur domaine d'expertise.
4. **d'un accompagnement personnalisé pour les nouveaux enseignants,** incluant des programmes de mentorat par des enseignants expérimentés et performants, afin de faciliter la transition entre leur formation universitaire et la réalité des écoles.
5. **d'un partage des meilleures pratiques** qui encourage le travail d'équipe, non seulement au sein d'une même école mais aussi entre les écoles. Les enseignants seront ainsi exposés à des approches innovantes et prometteuses, développées par leurs pairs, comme c'est le cas dans les systèmes d'éducation les plus performants au monde.
6. **des possibilités d'avancement bien définies pour les enseignants performants** afin de maintenir leur niveau de motivation et de stimulation. En plus du cheminement de carrière traditionnel (promotion à un poste de direction), il serait envisageable de donner aux enseignants performants qui souhaitent demeurer en classe l'option de devenir mentor ou spécialiste en pratiques d'enseignement.

Nous estimons que ces mesures coûteraient collectivement environ 950 millions \$ par année.

En contrepartie, nous croyons que deux changements importants s'imposent :

1. **Un système d'évaluation des enseignants** devrait être mis en place afin de mesurer leurs compétences et leur motivation.

D'abord, il est important de préciser que, selon nous, la grande majorité de nos enseignants sont compétents.

L'évaluation du personnel enseignant serait effectuée sur une base biannuelle par la direction d'école et porterait sur plusieurs dimensions, dont le taux de réussite des élèves (en tenant évidemment compte du milieu socio-économique et du potentiel de ces derniers). La satisfaction des parents serait prise en considération pour l'évaluation.

Un enseignant n'atteignant pas le niveau de performance souhaité pourrait initialement suivre des stages de perfectionnement, recevoir du mentorat d'un pair ou être jumelé à un enseignant plus performant. Si, en dépit de ces mesures, la performance laissait toujours à désirer, l'enseignant perdrait son poste. Tous les élèves doivent avoir la possibilité d'apprendre d'enseignants performants.

2. **Les règles d'embauche des enseignants et des directions d'école** devraient favoriser une plus grande stabilité. Nous préconisons notamment la mise en place de contrats de trois à cinq ans.

Un tel pacte avec les enseignants nécessiterait de nouvelles conventions collectives et une redéfinition de la sécurité d'emploi. Ce serait une occasion unique de jeter les nouvelles bases d'un système éducatif qui répond mieux aux besoins du Québec de demain.

**Initiative no. 2 : Réorganiser le réseau pour accroître l'autonomie des directions d'établissements et des enseignants.**

Nous proposons une révision fondamentale des rôles et responsabilités des différentes instances du système d'éducation québécois, qui se traduirait notamment par une décentralisation des pouvoirs au profit des établissements, des directions d'école et des enseignants, ainsi que par un allègement des structures administratives. Les principaux changements incluraient :

1. **Abolition des commissions scolaires et restructuration des directions régionales.**
2. **Un ministère de l'Éducation qui se concentre sur les objectifs et les politiques.**
3. **Des directions plus autonomes.** Les directions d'établissement auraient dorénavant des responsabilités accrues. Elles verraient notamment :
  - a. à l'évaluation des enseignants sous leur responsabilité, et
  - b. à l'allocation des ressources disponibles en fonction des véritables besoins dans leur école.

Pour mieux gérer ces nouvelles responsabilités, les directeurs d'école pourraient recevoir l'appui de directeurs adjoints administratifs, qui participeraient davantage aux tâches liées à l'administration. Le ministère de l'Éducation se réserverait le droit de mettre une école en tutelle dans l'éventualité où la direction ne parviendrait pas à s'acquitter de ses nouvelles tâches.

4. **Des conseils d'établissement comptant plus de parents** qui prennent les décisions stratégiques pour l'avenir de l'école.
5. **Des conseils d'administration de taille plus efficace pour les cégeps.** Nous proposons de réduire le nombre de personnes qui siègent aux conseils d'administration à moins de 15 membres et d'augmenter la part de personnes provenant de l'externe.
6. **Une reddition de comptes remplacée par un cadre de gestion de la performance axée sur les résultats et misant sur la réussite de tous les élèves.** Les indicateurs d'un tel cadre de gestion seraient ciblés, axés sur la réussite de tous les élèves et basés sur de nouvelles évaluations annuelles standardisées, administrées dès la 1<sup>ère</sup> année. Les tests auraient lieu chaque année dans les matières de base et seraient corrigés de façon indépendante. Au niveau collégial, les programmes seraient davantage uniformisés pour réduire le temps passé par les enseignants sur les différents comités et pour faciliter une

comparaison équitable des résultats entre les cégeps, toujours dans l'optique de trouver les pratiques permettant une plus grande réussite et de les rendre accessibles à tous.

7. **La répartition des ressources** pour les élèves qui éprouvent des difficultés devrait être faite en fonction des besoins de chaque classe de chaque école du Québec. Le dépistage des élèves démontrant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage devrait être fait systématiquement dès le début de la scolarité, soit au préscolaire. Il en va de même pour tout élève handicapé non diagnostiqué.

**Initiative no. 3 : Augmenter le nombre de diplômés universitaires et améliorer la performance de nos universités pour en faire de véritables moteurs de développement social et économique.**

Le Québec doit accroître son taux de diplomation universitaire. Pour y arriver, il faut valoriser les études supérieures et lutter contre le décrochage au secondaire et au collégial, en particulier dans les milieux défavorisés. Contrairement à ce que certains prétendent, les frais de scolarité ne sont pas le facteur le plus déterminant dans la décision de fréquenter l'université : l'augmentation annoncée lors du dernier budget du gouvernement du Québec était nécessaire.

Deux changements majeurs s'imposent toutefois :

1. **Engager les universités à augmenter les taux de diplomation par un meilleur encadrement des étudiants.**
2. **Favoriser l'émergence d'un nombre limité de pôles d'excellence dans certains programmes ou créneaux.**

- **Parti québécois (PQ)**

### **6.1 L'éducation**

Nous disposons d'un formidable réseau éducatif. Le Québec peut compter sur des enseignants et des professionnels dynamiques et compétents qui doivent être soutenus vigoureusement. Cependant, bien des problèmes persistent encore aujourd'hui. Le taux de décrochage scolaire élevé et persistant en est le signal le plus alarmant. Parmi les problèmes que nous devons résoudre, quatre retiennent particulièrement l'attention : l'organisation des classes, en particulier le ratio maître-élèves, et l'équilibre entre l'intégration des élèves en difficulté et la réussite scolaire; l'inégalité des exigences imposées aux écoles privées et aux écoles publiques; la lourdeur administrative du système d'éducation et le manque d'autonomie des écoles; l'insuffisance de la formation technique, professionnelle et continue au Québec.

Un gouvernement souverainiste :

- a) Encouragera fortement la mobilisation de tous les secteurs de la société dans la lutte au décrochage scolaire;
- b) Réduira la taille des classes de façon à favoriser un meilleur apprentissage et à réduire le fardeau des maîtres;
- c) Augmentera le nombre de professionnels et d'employés de soutien afin de répondre aux élèves ayant des besoins particuliers ou en difficulté, tant en classe qu'au service de garde;
- d) Prévoira des mesures de soutien aux élèves, notamment les jeunes garçons qui n'ont pas réussi à terminer leurs études secondaires dans le temps prescrit. Lesdites mesures continueront de s'appliquer aux élèves qui rejoignent la formation professionnelle même s'ils n'ont plus l'âge requis pour pouvoir bénéficier de ces mesures;
- e) Mettra en place un programme visant à augmenter les activités sportives dans les écoles publiques, notamment en finançant la construction ou la rénovation des installations;
- f) Favorisera les liens entre les carrefours jeunesse-emploi et le réseau de l'éducation dans une logique de lutte au décrochage scolaire et le réseau de la santé et des services sociaux, notamment en matière d'intervention psychosociale;
- g) Favorisera l'apprentissage de l'anglais en recourant à la pédagogie la plus efficace qui soit dans l'enseignement intensif à un moment de la scolarité où l'acquisition du français est confirmée, c'est-à-dire à la fin du primaire ou au début du secondaire;
- h) Émettra des directives très strictes pour l'application d'une politique de tolérance zéro face à la violence et l'intimidation à l'école, tant à l'égard des élèves que du personnel, et donnera des moyens et des outils aux intervenants scolaires pour l'application de cette politique;
- i) Modifiera les règles de financement des écoles privées afin d'introduire une obligation d'intégration et de rétention des élèves qui ont des difficultés, faute de quoi ces écoles verront leur subvention diminuer graduellement;

- j) Cessera de subventionner les écoles privées axées essentiellement sur l'enseignement de la religion qui ne respectent pas le régime pédagogique ainsi que les écoles dont les admissions sont fondées sur l'appartenance confessionnelle;
- k) Allègera les structures scolaires, en particulier le ministère de l'Éducation, de façon à accroître d'autant les ressources financières et humaines dédiées à nos enfants de même que l'autonomie de nos écoles;
- l) Valorisera la formation professionnelle et la formation continue en partenariat avec les organismes du milieu;
- m) Lancera un vaste chantier d'alphabétisation en se donnant l'objectif de réduire de façon significative l'analphabétisme en dix ans;
- n) Analysera l'opportunité d'implanter dans les milieux défavorisés la maternelle quatre ans à temps plein tout en s'assurant qu'une concertation étroite s'établisse entre les CPE et l'école afin que les enfants reçoivent à leur entrée scolaire les services appropriés à leurs besoins.

## **6.2 Les études supérieures et les universités**

L'avenir du Québec et des Québécois se jouera de plus en plus au sein des cégeps et des universités qui sont le socle de la société du savoir et contribuent à maints égards aux liens du Québec avec le monde. Nous devons donc faire en sorte que nos établissements d'études supérieures se comparent aux meilleurs de la planète et que les Québécois puissent y accéder sans égard à leur condition économique.

Un gouvernement souverainiste :

- a) Réinvestira de façon significative dans l'éducation supérieure;
- b) Occupera exclusivement tous les champs de compétence et obtiendra le contrôle de tous les fonds liés à l'enseignement postsecondaire, l'aide financière sous la forme de prêts ou de bourses et les budgets de recherche;
- c) Participera avec la communauté universitaire, les employeurs et la société civile à un sommet sur l'enseignement supérieur portant sur la qualité de l'enseignement, la gestion des universités, l'adéquation entre la formation et les besoins de l'économie, la formation générale de qualité ainsi que le financement du réseau des universités québécoises;
- d) Assurera l'accessibilité en maintenant un régime de réglementation des droits de scolarité uniformes parmi les programmes et les institutions;
- e) Rétablira le gel des droits de scolarité à la fin de la hausse 2007-2012 jusqu'à la tenue du sommet sur l'enseignement supérieur et l'adoption d'une loi-cadre qui régira les droits de scolarité et les autres frais afférents, qui préservera l'accessibilité économique et l'accessibilité régionale, qui respectera la capacité de payer des étudiants et qui visera à diminuer l'endettement étudiant;
- f) Proposera différents modes de remboursement des dettes d'études de façon à assurer l'accès à l'éducation et à limiter ou à atténuer l'endettement des étudiants;

- g) Adaptera le programme d'aide financière aux études afin de préserver l'accessibilité des étudiants de tous les milieux socioéconomiques à l'enseignement supérieur; abolira la prise en compte du revenu de pension pour enfant des familles monoparentales dans le calcul de la contribution financière; ajustera le seuil de contribution parentale et les frais de subsistance;
- h) Reverta le mode de financement des cégeps afin de permettre aux adultes qui le souhaitent de retourner aux études à temps partiel;
- i) Multipliera les passerelles permettant aux diplômés de secondaire professionnel de poursuivre des études collégiales et aux diplômés collégiaux de poursuivre des études universitaires;
- j) Favorisera l'accueil des étudiants étrangers francophones en leur donnant accès à la formation universitaire québécoise en français aux mêmes conditions que les étudiants québécois et offrira à tous les étudiants étrangers un programme de crédit d'impôt qui leur donnera accès, à terme, à des conditions équivalentes s'ils choisissent de s'établir au Québec à la fin de leurs études.





